



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

CHARGÉ DE FONCTIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°04/2024 du 30 septembre 2024 portant organisation des services départementaux,

Vu l'arrêté du 28 février 2024 chargeant madame Sylvie Dagbert, assistant socio-éducatif, des fonctions de chef de service enfance famille du site de Calais 2, à compter du 15 janvier 2024,

Vu la déclaration de vacance d'emploi n°V062240717001879001 publiée légalement par arrêté n°2024-07-23 en date du 29 juillet 2024 par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Département du Pas-de-Calais,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant la vacance du poste de chef d'appui équipe mobile littoral.

ARRÊTE :

Article 1 :

À compter du 1^{er} octobre 2024, il est mis fin aux fonctions exercées par madame Sylvie Dagbert en qualité de chef de service enfance famille du site de Calais 2.

Article 2 :

A compter du 1^{er} octobre 2024, madame Sylvie Dagbert, assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle, est chargée des fonctions de chef d'appui équipe mobile littoral, au pôle solidarités – secrétariat général du pôle solidarités – secrétariat général adjoint du pôle solidarités – mission du pilotage des ressources.

La résidence administrative de l'intéressée est fixée à Calais.

Article 3 :

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

Arras, le 24 octobre 2024
Pour le Président du Conseil départemental,

Notifié le :

Signature de l'agent :



Signé électroniquement par
Caroline MEZIERE
Directrice des ressources humaines

Ampliations destinées à :

- Préfecture du Pas-de-Calais
- Paierie départementale
- Madame Sylvie Dagbert (9557)
- Mission du pilotage des ressources
- PRA – DRH/DAPARH/mission pilotage des effectifs et des données sociales
- Direction de l'accompagnement juridique